

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 17 DECEMBRE 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 25
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de Philippe Baudrin

OBJET

**SEJOUR NEIGE – ACCOMPAGNEMENT
DES ENFANTS AU SEJOUR NEIGE DU
20 AU 28 FÉVRIER 2021 –
RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNANT
– REMUNERATION**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET C. RIFF MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX S. SPOTO A. MALABOEUF H. DUMOULIN L. BLONDEAU L. PHILIPPE A. DEVEMY B. LE MAIGNENT C. GRAND H. LEDOUX JC. REZIGA F. COQUELET S. GLINEUR G. MONTAY A. AIT BAHA JM. DELANNOY C. MERCIER I. PLOUVIER B. MERESSE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/12/2020
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11/12/2020

Etaient excusés : V. PORQUET S. PIROTTE

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN

Un scrutin a eu lieu, Laura PHILIPPE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un séjour à la neige est organisé par la commune pour les enfants de CM2 du 20 au 28 février 2021. Il est proposé au Conseil Municipal de faire accompagner le groupe d'enfants par un animateur communal. La rémunération de cet animateur serait calculée sur la base de la grille indiciaire d'animation de la Fonction Publique Territoriale comme suit :

- Indemnité brute forfaitaire basée sur l'indice majoré 327 – indice brut 350 – cette base de rémunération s'entend toutes indemnités comprises
- L'accompagnant recevrait une rémunération forfaitaire brute de base par jour de travail de 80,82 € soit 565,77 € pour les 7 jours passés avec les enfants.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'agréer les tarifs proposés.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 18/12/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

